



RÔLE DU MÉDECIN VOLONTAIRE POUR LE PQDCS

Il ne s'agit pas d'une prise en charge comme médecin traitant pour tous les problèmes de santé, mais du suivi du rapport de la mammographie de dépistage dans le cadre du PQDCS.

Le rôle du médecin qui accepte de faire partie de la banque régionale des médecins volontaires se limite à la prise en charge des femmes dont le rapport de mammographie est ***anormal*** ou des femmes **faisant mention de signes cliniques** même si la mammographie est normale.

La prise en charge des femmes dont la mammographie est **anormale** consiste à :

- 1) L'aviser rapidement de ses résultats.
- 2) Lui expliquer la signification de son résultat (mentionner les nombreux faux positifs).
- 3) La recevoir en consultation et réaliser une évaluation clinique (si elle n'est pas référée au CRID).
- 4) La référer pour investigation (imagerie ou référence au Centre de référence pour investigation désigné (CRID), etc.)
- 5) Assurer le suivi de ces examens (6-12-24 mois), lorsque nécessaire.

Le suivi des femmes avec mammographie **normale ou normale lésion bénigne, mais déclarant des signes et symptômes** est le suivant :

- 1) La contacter.
- 2) La recevoir en consultation ***et réaliser une évaluation clinique.***
- 3) La référer pour investigation complémentaire **au CRID** si pertinent.

Les autres rapports normaux peuvent être classés en vrac sans la nécessité d'ouvrir un dossier individuel ni d'aviser la femme. **La femme reçoit toujours son résultat de mammographie par lettre du CCSR.**